LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 6 Frimaire, an VIII.



Débats sur le départ d'une division française destinée à atlaquer l'armée du Grand-Visir.—Lettre de l'empereur au général Suwarow. — Révocation par la cour de Londres de l'édit qui déclaroit en état de blocus tous les ports de la Hollande. — Détails de ce qui s'est passé à Toulouse à la nouvelle des événemens du 18 brumaire. — Réunion des banquiers chez Bonaparte. — Arrivée à Paris des drapeaux pris sur les Turcs.

EGYPTE.

Du Caire, le 17 fructidor.

La division destinée à aller combattre l'armée du grandvisir, est partie d'ici il y a quinze jours, forte de 60,000 hommes, y compris 6,700 français, tant infanterie que cavalerie; le reste est composé d'arabes, de cophtes & de jeunes mamelucks, instruits par Bonaparte dans l'art militaire: 500 chameaux sont chargés des bagages & de petites pieces de campagne pour traverser le désert qui sépare la Syrie de la province de Rosette. La cavalerie arabe est trèsbien montée & bien équipée. Toute l'armée a en abondance ce qui est nécessaire pour une aussi longue marche. C'est le général Lagrange qui commande cette expédition. Il a détruit, en trois mois, tout ce qui restoit de mamelucks révoltés, & leur a pris leurs équipages, chevaux, chameaux & toutes leurs provisions. Les environs du Caire sont actuellement dégagés de tous les brigands qui les infestoient.

L'institut national continue de s'occuper des objets d'une utilité générale pour le pays.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. De Boston le 29 vendemiaire.

Nos gazettes d'aujourd'hui prétendent que le président des Etats-Unis, John Adams, a révoqué la commission qu'il avoit déjà expédiée aux trois plénipotentiaires nommés pour se rendre en France.

Les ravages de la fievre jaune cessent à New-York & à Philadelphie.

ALLEMAGNE.

D'Ausbourg, le 26 brumaire.

La gazette d'Erlang annonce que, d'après des lettres d'Ulm venant de bonne source, les corps de troupes russes & le quartier - général de Suwarow se mettront en marche d'Ausbourg pour la Russie. Elle fixe même le départ de Suwarow au 4 ou 5 frimaire.

Pendant que les cosaques d'Ural défiloient par Ratisbonne, des détachemens de troupes russes venoient de Cracovie pour compléter les corps de l'armée de Suwarow. On prétend même que l'empereur Paul Ier, a mis à la disposition de ce généralissime une armée de 47,000 hommes qui se trouve aux environs de Brzuh. Ainsi l'assistance de Paul Ier à François II dépendroit en ce moment de la volonté de Suwarow. Déjà on annonce que M. Wickham, M. de Lehrbach & le prince Esterhazy, ont réuni leurs efforts auprès de ce vieux général, pour l'engager à ne pas aban-

donner l'archiduc à la merci d'un ennemi plus fort que lui. Ils lui out remontré qu'il s'exposoit à perdre le nom de prince italique, puisque les Français pourroient reconquérir l'Italie, si Massena, après avoir conquis les Grisons, se jettoit dans le Milanais avec 30 ou 40 mille hommes & prenoit ainsi à dos les armées de Kray & de Mélas, déjà menacées en front par l'armée de Championnet. On ignore ce que ces remontrances ont produit sur l'esprit mutiné de Suwarow. Pour achever de l'adoucir, l'empereur vient de lui écrire la lettre suivante :

Mon cher feld-maréchal, prince Italisky, comte Suwarow,

Mon cher feld-maréchal, prince Italisky, comte Suwarow,

Les actions éclatantes que vons avez faites pendant tout le cours
de cette campagne, à la tête de l'armée que j'ai mise sous votre
commandement en Italie, vous assurent le suffrage & l'admirair m
de toute l'Europe. Par vos victoires, vous m'avez rendu perticulierement, aiusi qu'à mon empire, d'importans services, dont je conser ai tonjours la mémoire avec une vive reconnoissance; & elles
vons uomeur les p'us justes drait à être alim; comme l'homme
le plus propre à l'illustrer, dans l'ordre de Ste-Thérese, établi dans
mes armées pour signaler & récompenser leur bravoure guerciere.
Recevez donc la grande croix de cet ordre comme un témoignage
& un ressouvenir de ma haute estime & de mon amitié. Recevez
en même tems une croix de commandeur & six croix de chevaliers, dont vous donnevez la premiere au général Paneralion, en
reconnois: ance de ses talens distingués & de son courage, & dont
les autres sont destinées à ceux des officiers de l'armée russe qui
étoient en Italie que vous en jugerez les plus dignes; votre choix
ajontera à leur gloire.

Dieu conserve votre santé, cher prince, pour l'accomplissement
des grandes entreprises formées pour le bien commun, pour la
gloire des alliés, pour l'éclat & la majesté de l'empire, & pour sa
propre satisfaction.

Signé, François.

Suwarow vient de faire publier semi-officiellement, un bulletin de ses opérations dans les Alpes-Rhétiennes. On y remarque qu'il n'a pu se dissimuler entierement le reproche qu'il a fait à l'archiduc Charles ; d'avoir exposé le corps de Korsakow.

ANGLETERRE.

De Londres, le 27 brumaire.

Le conseil privé, d'après le résultat de l'expédition de Hollande, a révoqué l'ordre qui déclaroit en état de blocus tous les ports des sept Provinces-Unies. Cette résolution sera communiquée de suite aux puissances neutres. On espere faire passer dans la république Batave une partie des denrées coloniales dont la surabondance étouffe notre com-

D'après des nouvelles ultérieures arrivées hier au soir sur les derniers événemens de Paris, il y a eu une seconde convocation des membres du cabinet chez le lord Grenville.

caisse & mbourse-

era verse voir, une

s les deux eurs cauraux une

yable par

e prendre la présente

s juges de commun ées des il

résolution l'an 8 , u

20 f., 19 . 1 fr. 25

go fr. 63 de la cais 104 f. 500

50 fr. 63 c .94 f. 75 .5 f. 38 ·79 f. 50 . 11 f. 50

. 25 f. 75 itpellier, 2 d., 300 , 2 fr. 85 re d'Anvei

oc. - Cot r. à 4 fr. 50 ement. Cet u moins de

- Savon

sprudence des droits aussi-tot que autres volumes.

NCOIS

Le duc d'Yorck est arrivé le 12 à Yarmouth, à bord du Kent. Le lord Dunkan l'attendoit dans sa voiture ; mais le peuple qui semble partager l'avengle tendresse du roi Georges pour ce prince, détela les chevaux & traîna la voiture qui le portoit. Qu'ent donc fait le peuple, si le duc d'Yorck fut revenu triomphant? Le 14, il est arrivé à Londres, d'où il est reparti pour Windsor ou l'attendoient les consolations paternelles.

L'amiral Keitt s'embarque sur la Victoire, de 100 canons, pour se rendre dans la Méditerrauée, où il aura le commandement en chef à la place du lord Saint-Vincent.

L'épouse de Blackwel, un des compagnons de Napper-Tandy, est arrivé il y a quelquelques jours à Douvres, ou elle avoit voulu d'abord passer sous un nom supposé. L'examen de ses papiers a découvert qui elle étoit. Le gouvernement français paroît prendre beaucoup d'intérêt à cette affaire, puisque, d'après un ordre qu'elle apporta, l'embargo mis sur le port de Calais fut levé pour elle. Le sort de son mari ne l'inquiette point. Il étoit, dit-elle, au service de France avant la révolutiou ; elle a même apporté un acte de naturalisation sigué par Louis XVI. On a permis à son mari de recevoir une de ses lettres & de lui répondre; mais les ordres les plus positifs ont été donnés à M. Kirby de ne permettre à personne d'approcher des prisonniers.

Napper-Tandy & ses trois compagnons d'infortune sont transférés sous escorte en Irlande Ils sont arrivés à Chester le 20 de ce mois, & sont très-strictement gardés dans le

c. stean de cette ville : ils iront à Dublin:

RÉPUBLIQUE HELVETIQUE.

De Berne, le 29 brumaire.

Un adjudant-général apporté au général Mainent, qui commande ici, la nouvelle officielle que les Autrichiens qui ont passe le 21 de ce mois, entre Feldkirch & Coire, ont été complettement battus ; qu'ils ont perdu 4 mille hommes tant morts que blesses & prisonniers; en outre 12 pieces de canon. Le général Mainoni s'est empressé d'en faire part à notre ministre de la guerre.

Nous ayons appris en même-tems qu'un petit corps de 300 Autrichiens avoit passé à la même époque ce fleuve dans le Rheinthal, entre Morstein & Sainte-Marguerite; mais que leur attaque avoit si mal réussi, que la moitié de ce corps fut coupé par les Français, taillé en pieces ou noyé.

Les Autrichiens ont abandonné en partie le pays des Grivsons. Les Français qui occupent la rive gauche du Rhin, y construisent d'espace en espace des fortins & des batteries.

De Bâle, le 29 brumaire.

L'Helvétie reçoit de nouveaux gages de la bonne intelligence que le roi de Prusse veut entretenir avec la république. Le gouverneur de Neufchâtel avoit déjà en l'ordre de surveiller sévérement les émigres suisses qui se sont retirés dans cette ville & dans les environs Cet ordre vient d'être fortement renonvellé.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Toulouse, le 27 brumaire.

Il existe dins cette ville deux partis piùsans pa: leur nombre; le p emier composé d'hommes regrettant l'ancien ordre de chases; mais plus occupés à se plaiudre de ce que leur a fait épronver le régime révolutionnaire, qu'à en tirer aucune vengeance: le scound aussi nombreux, est celui contu sous la dénomination d'autarchistes. Il est formé d'une foule d'hommes sans propriété, sans industrie, n'aimant ni ne soulant de travail, audacieux à l'excès, & prêts tonjours à se soulever contre l'autorité, si elle ne marche selon

leurs vues extravagantes. Ce parti est armé, & a 3000 fusils à si disposition. Les autorités civiles tremblent devant ces hommes. Le treisieme parti sur lequel doit se reposer tout gouvernement sage, est celui des républicains purs & honnètes, desirant fermement la liberté sur des bases solides, ennemis de toutes les vexations & des dilapidations. Ce parti est ici peu nombreux; à peine se monte-t-il à 200 personnés.

dilapidations. Ce parti est ici peu nombreux ; a penie se montecca à 200 personnes.

Dans cet état de choses, le général Frégeville érut prudent, pour éviter des troubles, presque surs, de différer la proclamation de la loi du 19 brumaire. Tout annonce qu'une autre conduite auroit fait couler le sang dans Toulouse.

La nouvelle de la translation du corps législatif fût, au moment où on ne s'y attendoit pas, communiquée au club par le président du tribunal criminel, avant que les autorités eussent pu prendu des mesures. Cette annonce occasionna les motions les plus violentes; on proposa la permanence de la société, criant plusieurs fois aux armes!

Les autorités, sur l'avi, du choyen Frégeville, se disperserent à parvinrent à faire rapporter la permanence & à raméner le club i plus de retenue. La troupe, dont on ne peut trop louer l'obéissance à les bous principes, fut mise sur pied. Le 24° régiment de chaseurs a sur-tout parfaitement secondé les efforts du général Frégeville pour déconcerter les projets que pouvoient encore former le

mutins.

La loi d'ajou nement des conseils, la nomination des consuls, firent redoubler les cris, mais seulement dans les cenciliabales socret, surveilles, & par conséquent moins à craindre. Cette loi fat publiés sans aucun événement fâcheux, mais sans appareil; affectation d'autan plus remarquable que peu de tems avant celle sur les ôtages l'avoit été

De Bordeaux, le 28 brumaire.

Le citoyen Mulleret, nouveau directeur du jury, a fait arrêter le commissaire de police Ublement, prévenu d'être l'assassin du jeune & malheureux Riviere. Son prédécesseur, malgré la clameur publique, n'en avoit pas eu le courage.

Le 25, deux cents individus environ se sont portés au spectacles, aux cafés, aux promenades, en criant à l'extermination des terroristes & des brigands. On a fait chaîter

le Réveil du Peuple.

Le 26 au matin, de grands rassemblemens s'étoient formes des six heures du matin, au champ de Mars, ou l'on concertoit les projets de la journée; mais la permanence des adminis trations & la mise sur pied des forces militaires les ont fait échouer.

Note du Rédacteur. Nous ne pouvons ni assirmer ni rivoquer en doute ces détails, parce que cette lettre ne nons est pas parvenue directement. Mais nous observerons que la plupart des autorités de Bordeaux sont dénoncées depuis long-tems par les habitans de cette ville; qu'elles ont été accusées d'y avoir fait couler le sang; qu'elles ont dû voir comme le parti auquel elles tenoient, le 18 brumaire avec beaucoup de répugnance ; & qu'ainsi il ne seroit pas élonnant qu'au lieu de réprimer quelques désordres partiels elles en eussent chargé le tableau, pour se donner de l'importance & tacher de conserver des places où elles chanceloient. Ce qui donne quelque poids à ces conjectures , c'es l'excellent esprit qui a, dans tout le cours de la révolution animé l'immense majorité des habitans de Bordeaux Aussi les journaux & les lettres particulieres de cette ville racontent-ils les faits d'une maniere différente, & montrent-il ces prétendus mouvemens comme ceux de la joie & de l'e thousiasme excités par l'heureuse rég nération du 18 bu

De Clermont-Ferrant, le 28 brumaires.

Il s'est élevé ici, le 26, une rixe au spectacle. Des jeune gens ayant formé le projet d'empêcher de jouer la Maiseil laise, & d'y substituer la Bonaparte, la municipalité, po

preven mais le tions p l'Hym gnalés pareille

Les Les br Ils che commu terre. de 30 hommi que cir & subi

Les

de doni gage de Bona soir. Il trésor p passé ; de susp par-to montré représe sances qu'appa Il les a collegu le mour recouvi

> Les mation souscri pour re tovens Lesser Nous besoin

princip. tionnair -L une abs - L tallé. Talle

porte-fe qu'aujo Bacq, départ thur , v

-Le des indi ils devr obtenn l campag fusils à sa hommes. Le ement sage, ermement la ations & des e monte-t-il

udent, pour mation de la e auroit fait

au momen le président pu prendre us violentes; ars fois aux

sperserent à er le club à l'obéissance ent de chasréral Frège e former le

des consuls ules socrets i fut public tion d'autan es l'avoit été

ury , a fait venu d'être prédécespas eu l

portés aux t à l'exterait chanter

ient forme concertoi es adminis les ont fait

mer ni rire ne nous verons que cées depuis lles ont élé nt dû voir maire ave t pas étons partiels er de l'imles chance ures , c'est

révolution aux Aussi e ville raaontrent-ils & de l'en u i8 bru

Des jeune a Marseilpalité, pou

prevenir le tumulte, ordonna qu'on joueroit l'une & l'autre; mais le bruit, les vociférations, les menaces, les qualifications proscrites, ont duré pendant tout le tems qu'on a joué l'Hymne de la Liberté. Deux des provocateurs ont été signalés, & l'administration prend des mesures pour que de pareilles scenes ne se renouvellent plus.

De Fonten y-le-Peuple, le 29 brumaire.

Les troupes promises sont attendues avec impatience. Les brigands menacent toujours les Sables & Saint-Gilles. Ils cherchent à se rapprocher des côtes pour établir une communication avec les secours qu'ils attendent d'Angleterre. On assure qu'une frégate chargée de Soo émigrés & de 30 mille fusils a péri sur la côte de Paimbœuf; que cinq hommes seulement se sont sauvés, & qu'on n'a pu retirer que cinq à six caisses. On dit qu'une autre frégate a touché & subi le même sort.

De Paris, le 5 frimaire.

Les banquiers & les principaux négocians de Paris viennent de donner une éclatante preuve de patriotisme & un nouveau

gage de confiance au nouveau gouvernement.

Bonaparte les avoit réunis chez lui, le 5 de ce mois, au soir. Il leur a exposé avec force les besoins momentanés du trésor public. Il leur a déclaré que le regne des brigands étoit passé; que la richesse ne seroit plus ni un crime ni un motif de suspicion; & que les talens & les lumieres alloient prendre par-tout la place de la sottise & de l'ignorance. Il leur a montré l'espoir d'une paix juste & glorieuse; mais il leur a représenté que , pour l'accélérer , il ne falloit pas que les puissances coalisées pussent croire à un épuisement qui n'est qu'apparent, & que l'effet d'une détestable administration. Il les a en conséquence pressés, en son nom & en celui de ses collègues, de se prêter à une avance nécessaire pour attendre le moment où les nouvelles contributions pourront être en recouvrement.

Les banquiers & négocians ont à l'instant voté par acclamation un prêt de 12 millions , qui a aussitôt été rempli par souscription. Une commission de sept membres a été nommée pour regler le mode d'exécution. Elle est composée des citoyens Fulchiron, Perregaux, Récamier, Mallet, Doyen,

Lesser & Germain. Nous sommes persuadés qu'un appel semblable seroit au besoin également entendu par ceux des négocians de nos principales places de commerce, que les mesures révolutionnaires n'ont pas ruines.

-Les bruits qui ont couru sur une mission & même sur une absence de Berthier, sont sans aucun fondement.

- Le nouveau ministre de la marine, Forfait, est ins-

Talleyrand-Périgord a pris aussi, depuis deux jours, le porte-feuille des relations extérieures. Ce n'est cependant qu'aujourd'hui que Reinhart a quitté l'hôtel de la rne du Bacq, pour aller loger chez son frere, en attendant son départ pour l'ambassade de Suisse.

Le bois de Boulogne (près Paris), & la maison Arthur, viennent d'être cernés. On ne dit pas pour quel motif.

- Le ministre de la police a déjà indiqué à quelques-uns des individus compris dans l'arrêté du 4 frimaire, le lieu où ils devront se rendre, pour y rester en surveillance. Talot a obtenu la faculté de rester avec Jourdan dans une maison de campagne à environ 15 lieues de Paris.

- Adrien Lézai & l'ex-général Valence, rayés provisoirement de la liste des émigrés, ont obtenu de rentrer avec une surveillance.

- On a présenté aux cousuls un modele d'habit consulaire. On leur avoit proposé un habit à la française, de velours blanc, brodé en or, boutonné jusqu'à la ceinture; pauta on bleu clair, ceinturon d'épée sur l'habit, & l'épée perpendiculaire au côté, bottes rouges & bonnet de même couleur. On observoit à Bonaparte que le bonnet rouge lui siéroit mal: aussi mal que les talons rouges, a-til répondu.

Il ne sera sans doute plus question de ce ridicale costume.

- Il n'est accorde que deux mille francs pour frais de voyage aux delegués des consuls ; cassi plusieurs d'entr'eux partent-ils tout simplement en diligence!

-Les drapeaux turcs, enlevés à Aboukir par l'armée de Bonaparte, viennent d'arriver à Paris. Ils y ont été apportés par le citoyen Delarue, capitaine de marine, commandant la frégate que montoit le général en chef, & par l'adjudant du contre-amiral Ganteaume.

Ces trophées ont excité le plus vif enthousiasme dans toutes

les villes où ils ont passé.

Les consuls de la république ont pris hier un arrêté portant, que les restes du général Joubert, actuellement déposés dans le fort Lamalgue à Toulon, y seront inhumés. Le motifs de cet arrêté est d'assurer aux cendres de ce jeune héros un asyle digne de lui, en les conservant dans des lieux voisins des braves armées dont il fut l'exemple & le chef. Le fort Lamalgue portera désormais le nom de fort Joubert.

-Les consuls viennent d'arrêter que la riche collection des médailles romaines seroit estimée, & que la valeur en

seroit distribuée aux patriotes réfugiés.

- Gaudin a fait une nouvelle organisation du ministere des finances. Il l'a composé de quatre divisions & d'un sccrétarial-général.

Le ministre donne ses audiences publiques, les quintidis,

Les chefs de division en donneront aussi les quintidis & nonidis.

- Le général Clarke a modestement repris la place de chef du bureau topographique de la guerre auprès des consuls. On se rappelle qu'il occupoit les mêmes fonctions au directoire avant le 18 fructidor; & qu'il avoit été envoyé en Italie auprès de Bonaparte, dont il obtint l'estime pendant les négociations de Léobon. Ce général, après la chûte de Carnot, dont Clarke étoit l'ami particulier, le maintint en fonctions, un peu malgré le directoire d'alors.

L'emploi de confiance qui est aujourd'hui rendu à Clarke, semble prouver qu'on est beaucoup revenu sur la fable un peu forte du roy alisme de Carnot, avec lequel il avoit des relations intimes qu'il n'a jamais désavouées.

- Avant-hier, entre 9 & 10 heures du soir, un particulier vint s'asseoir sur la marche qui borde le piédestal de la statue de la Liberté, en face des Tuileries. La sentinelle l'ayant apperçu, lui cria de se retirer : ce particulier lui répondit qu'il se reposoit; mais que, puisqu'il ne pouvoit rester-là, il s'en alloit. Au même instant le bruit d'un coup de pistolet se fit entendre ; le malheureux vepoit de se tuer.

- Le conseil martial-maritime nom-né pour examiner la conduite du con re-amiral Pérée, pris, il y a quelque tems, près de Toulon, a rec la di Lion qu'il commandoit, par une

escadre anglaise, composée de onze vaisseaux de ligne, l'a déchargé hier, à l'unanimité, de toute accusation; & le president , le citoyen Thévenard , lui a remis sur-le-champ ses armes, en l'embrassant. On assure qu'il est parti de suite en poste pour une destinatiun importante.

— Lakanal, commissaire du gouvernement dans les dé-partemens de la rive gauche du Rhin, est destitué par arrête des consuls, du 2 de ce mois il est remplacé par le citoyen Shée, ex-président de la commission intermédiaire établie

à Bonn par le général Hoche.

-Le général Brune , dans une lettre dalée de la Haye , le 1er frimaire, annonce au ministre de la guerre l'entiere évacuation du territoire batave par les anglo-russes; il sjoute que leur embarquement a été très-pénible par la contrariété des vents ; que plusieurs naufrages ont ajouté aux désastres de leur expédition ; qu'une frégate anglaise, portant un des meilleurs régimens de l'armée, vient encore d'échouer sur l'isle d'Ameland, & qu'on n'a pu en sauver que vingt-cinq hommes.

- Le 2 frimaire, à 7 heures du matin, M. Swinburn commissaire anglais pour l'échange des prisonniers, est arrivé de Paris à Calais; il s'est aussitôt embarqué pour Douvres, à bord d'un paquebot prussien, capitaine Ballon.

On suppose, en ce moment à ce voyage plus d'un motif.

- Les demandes des acteurs , actrices , danseurs & musiciens qui desirent faire partie de la troupe d'Egypte, doivent être adressées au citoyens Mahérault, commissaire du gouvernement auprès du théatre Français de la République, (rue de la Loi). Chaque note doit contenir des renseigemens exacts sur ceux qui se présentent, avec les conditions qu'ils mettent à leurs engagemens.

- Gayvernon, commissaire central à Amiens, & contre lequel se sont élevés de nombreuses réclamations, étoit venu à Paris pour tâcher de se justifier. On dit que le ministre de l'intérieur lui a laissé la faculté de retourner à son poste.

- On dit que Bernier, ancien curé de St.-Lo, ancien conseil de Stofflet, dirige encore en ce moment les opéra-

tions de la Vendée.

- Ce n'est point l'ex-constituant Latour-Mauliourg, compagnon de Lafayette dans les cachots d'Olmutz, mais Victor Latour-Maubourg, son frere, qui avoit été arrêté & qui a été remis en liberté à Bruxelles. Il est à Paris depuis plusieurs jours.

- La diligence de Besançon à Lyon a été arrêtée, le 28 brumaire, à une lieue & demie de Rourg, (département de l'Ain) à 8 heures du soir, par huit brigands armés. Ils ont tué le cheval du postillon & volé 12 à 13 mille francs.

La diligence de Paris à Orléans a aussi été attaquée, le 30 brumaire, entre la Mont-Joie & Sercotte, par vingt-sinq à trente hommes armés. La fermeté du conducteur & des pos-

tillons ont empêché qu'elle ne fût volée.

- Le ci-devant marquis de Saint-Huruge, connu dans la révolution, sous le titre de général des Sans-Culottes, vient de se marier à Mâcon, à une jeune personne à laquelle il a reconnu 60 mille francs.

-- Le bruit de la mort du prétendant s'étoit répandu, il y a quelques jours, & se répete aujourd'hui.

MINISTERE DE LA JUSTICE.

Paris, le 4 frimaire, an 8.

Rapport fait par le ministre Cambacérès, aux consuls de la republique.

Citoyens consuls, je vicus soumettre à votre examen le comple rendu de la promulgation du 18 brumaire, ainsi que de la loi da

leademain 19

Vous y verrez que ces deux actes de la puissance législative out verrez que ces deux actes de la puissance législative out été accucillis par-tout avec la satisfaction qu'ils devoient inspirer; & qu'à l'exception de quelques esprits prévenus on mal-intentionés, l'immense majorité du peuple u'a apperçu dans les changemexs qui viennent de s'opérer que le salut de la république & le présage heureux des destinées que ce grand événement lui prépare.

Cette touchan e unanimité de soffrages dans la partie la plus nombreuse des citoyens, ne permet pas de craindre qu'un géné désorganisateur puisse mettre obstacle au bien que la France attend de votre courage & de vos soins.

Investis par la loi du 19 brumaire de toute la lattitude des pouvoirs nécessaires pour créer & maintenir la paix intérieure, vous avez du porter le dernier coup aux factions qui l'avoient attérée, en éloignant de la société les chefs & les sectareurs d'un partiquie mis si souvent la liberté en péril, & qui, dans ces derniers tems, n'a pas craint de manifester sans détour les coupables projets qu'il avoit conçus.

Vous avez atteint, citoyens consuls, le but desiré.

avoit conçus.

Vous avez atteint, citoyens consuls, le but desiré.

La faction qui avoit voulu former un état dans l'état, n'existe plus. Ses membres dispersés sont livrés à une rage impuissante ou au poids de leurs propres remords. Les hommes séduits ont abjuré solemnellement leurs erreurs; & la confiance générale vous environnant de toute l'efficacité de ses moyens, il n'est plus besoin pour conserver la tranquillité publique que d'exercer une stricte surveillance sur les mêmes individus, que des mesures plus énergique ont empêché de la troubler.

lance sur les momes individus, que des mesures plus énergiques ont empêché de la troubler.

C'est dans cet esprit, citoyens-consuls, que je vous propose l'arrêté ci joint. (Cet arrêté est le même que nous avons donné hier Salut & respect,

Salut & respect,

COMMISSION DE CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 5 frimaire.

La commission regoit un grand nombre d'adresses de félicitations sur les journées des 18 & 19 brumaire, & en ordonne la mention au procès-verbal.

L'administration municipale de Toulon adresse le procesverbal de la cérémonie qui a eu lieu lors de l'entrée, dans ce port, des drapeaux conquis sur les ottomans par l'armée

Elle renvoie à l'examen de sa section de finances la résolution d'hier, qui exige des cautionnemens des receveurs

Nota. Il n'y a pas cu de séauce à la commission des cinq-cents : les membres se sont réunis dans leurs sections respectives.

Bourse du 5 frimaire. Rente prov., 12 fr. 25 c. - Tiers cons. , 19 f. , 18 fr. 88 c -Bons \(\frac{2}{3}\), 1 f. 21 c. — Bons \(\frac{3}{4}\), 0 c. — Bons d'arrérage, 90 89 fr. 50 c. - Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

Table alphabétique, des matieres contenues dans le Recueil de Loix et Arrêtés du directoire ; distribués aux sous e pteurs du Publiciste pendant 'an VII , contenant l'indication des Loix numerblés 1994 à 3303 inclusivement. Deux feuilles iu-4°, petit-texte à deux colonnes. Prix , 60 cent. franc de port. A Paris , au bureau du Publiciste , rue des Moineaux , nº, 425.

Nota. Cette table peut servir indifféremment à tontes les collections de Loix de Van VII , complettes ou non , pourvu qu'elles ayou été imprimées avec le numéro de chaque Loi.

A. FRANÇOIS.

d'ari cerno

Cédules Insta

On e nement Il pa de nou valeur

établit . de réau retrouv de l'an de la d'impo La t

objets .

cipalen

pour u attache jusqu'à nombr proprie ou du vivant d'Espa francs déjà or

clendu Cett qui , d mures. humer tree d

dénom

Les gouve profus dus : pas à s empi non gu

juré p